

## Les projets traditionnels

L'attribution de subventions pour les projets traditionnels, est reconduite durant la programmation 2014-2020 par l'intermédiaire d'un appel à projets annuel (*publié à la fin du printemps*).

Les projets proposés doivent s'inscrire d'une part dans l'un des deux sous-programmes de LIFE et d'autre part dans l'un des domaines prioritaires prévus par le règlement.

Le sous-programme « Environnement » est décliné en trois domaines prioritaires :

- Environnement et utilisation rationnelle des ressources
- Nature et Biodiversité
- Gouvernance et information en matière d'environnement

Le sous-programme « Action pour le climat » est décliné en trois domaines prioritaires :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Gouvernance et Information en matière de climat

Les types de projets éligibles au programme LIFE varient en fonction des domaines prioritaires des deux sous-programmes.

<b>Type de projet éligible en fonction du domaine prioritaire</b>		
<i>Sous-programme concerné</i>	<i>Domaine prioritaire</i>	<i>Type de projets éligible</i>
Environnement	Environnement et utilisation rationnelle des ressources	Projets pilote Projets de démonstration
Environnement	Nature et Biodiversité	Projets pilote Projets de démonstration Projets faisant appel aux meilleures pratiques
Environnement	Gouvernance et Information	Projets d'information, de sensibilisation et de diffusion
Action pour le Climat	Atténuation du changement climatique	Projets pilote Projets de démonstration Projets faisant appel aux meilleures pratiques
Action pour le Climat	Adaptation au changement climatique	Projets pilote Projets de démonstration Projets faisant appel aux meilleures pratiques
Action pour le Climat	Gouvernance et Information	Projets d'information, de sensibilisation et de diffusion

### **Quelques chiffres sur les projets traditionnels**

Durée indicative d'un projet : 2 à 5 ans

Subvention moyenne : 1,5 million d'euros

Montant total du projet : entre 500 000 € et 5 millions d'euros

Taux de co-financement : 60 % des coûts éligibles (75 % pour les projets qui concernent des habitats ou espèces prioritaires)

## Quels documents consulter pour vérifier qu'un projet peut être éligible au programme LIFE ?

Afin de déterminer si un projet peut relever du programme au LIFE, il est conseillé de vérifier si le projet :

- a pour objet la mise en œuvre des objectifs et de la législation européenne,
- s'inscrit dans au moins une des priorités thématiques définies :
  - pour le sous-programme « Environnement » dans le [programme de travail pluri-annuel 2014-2017](#),
  - pour le sous-programme « Action pour le climat » dans les *guidelines* du candidat publiées chaque année, au lien suivant <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/life2015/index.htm>
- correspond aux catégories de projets éligibles par domaine prioritaire (pilote, de démonstration, de meilleures pratiques, etc.),
- n'est pas redondant avec un projet déjà financé par le programme LIFE (consulter notamment la [base de projets déjà financés](#) sur le site de la CE et d'autres programmes européens).

Dans un second temps, les documents de l'appel à projet (guide du candidat, guide d'évaluation, modèle de convention de subvention, etc.) devront être consultés pour s'assurer du respect des critères d'éligibilité.

### Modalités de sélection des projets

La procédure de sélection des projets est unique et se fonde sur les critères d'éligibilité et d'attribution détaillés dans la décision d'exécution n°2014/203 et dans les guides d'évaluation annuels, publiés par sous-programme. Ces critères se divisent en critères éliminatoires et non éliminatoires.

Critères éliminatoires :

- Cohérence technique
- Cohérence financière
- Valeur ajoutée européenne – qualité de la contribution aux objectifs de LIFE
- Valeur ajoutée européenne – synergies et intégration
- Valeur ajoutée européenne – reproductibilité et transférabilité

Critères non éliminatoires : contribution aux priorités thématiques, transnationalité, marchés publics verts, etc.